

les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Zoom sur le PMS

Comment motiver nos enfants ?

Etre séparé et coparent

L'intelligence émotionnelle





Editorial 3

Politique scolaire

Etat des lieux du premier degré - Un livre blanc pour colorer l'avenir de nos enfants 4-5

Inscription en 1^{er} année du secondaire : ordre utile et liste d'attente 6

Dossier PMS

A quoi sert un centre PMS ? 7

Une histoire des centres PMS 8

Témoignages 9-10

Le débat est ouvert

Parents séparés et l'école, importance de la coparentalité 11

La motivation à apprendre : quel est le rôle des parents ? ... 12-13

L'intelligence émotionnelle, une des clés de la réussite scolaire 14-15

Les Guides sont là ! 16-17

La loi du plus fort n'est pas toujours la meilleure 18

Des réponses à vos questions 19

AP : Mode d'emploi

Une association de parents qui fait réfléchir les ados et les adultes sur l'alcool 20

Lu pour vous

Que se passe-t-il dans la tête de votre enfant ? 21

Eclater de lire 22

Lever de rideau 23

A vous de jouer ! 24



les Parents et l'École
LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC
(Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique
et aurez accès à l'espace membre de notre site.
N° de compte : 210-0678220-48

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : P-P. Boulanger, V. Dautrebande, A-C. Fastrez (stagiaire), A. Floor, B. Hubien,
D. Houssonloge, B. Loriers, A. Pierard, I. Spriet, L. Tenaerts, G. Volders.

Illustrations: Charlotte Meert, Anne-Catherine.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedicte.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : P-P. Boulanger

La transmission des valeurs, particularité de notre enseignement ?

EDITORIAL

Pierre-Paul
BOULANGER
Président



© Bénédicte Loriers

A l'heure où le Secrétariat général de l'enseignement catholique prépare activement son congrès décennal avec ses différentes instances représentatives des pouvoirs organisateurs, osons nous poser la question, nous parents, de ce que nous recherchons, ce que nous apprécions dans nos écoles lorsque nous leur confions nos enfants.

Chacun admettra aisément que, lors du choix d'une école, nous pensons à la qualité de la formation dont nos enfants bénéficieront. Beaucoup d'entre nous seront aussi sensibles aux notions de discipline et de sécurité. D'autres enfin s'inquiéteront de la manière d'organiser les déplacements vers l'école.

Ces réflexions ne sont pourtant pas l'apanage de notre réseau libre catholique. Pour nous, ne s'agit-il pas principalement de voir quelles sont les valeurs sous-tendues dans les projets pédagogiques et la manière dont celles-ci sont transmises ?

D'autres mouvements partagent également la primauté de la transmission des valeurs. Par exemple, nos Guides catholiques. Nous leur avons ouvert nos pages à l'occasion de leur quasi centenaire, pour qu'elles nous dévoilent toutes leurs richesses. Vous lirez en pages 16 et 17 la présentation de leur projet pédagogique citoyen. Celui-ci inclut la recherche de sens et la spiritualité. Y accordons-nous également de l'importance ?

Dans le cadre de ses missions d'éducation permanente, l'UFAPEC a décidé d'étudier ce qui nous motive à inscrire nos enfants dans le réseau libre catholique. Nous vous inviterons dans les prochaines semaines à participer à cette vaste enquête en consacrant quelques minutes de votre temps.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de Pâques.



Affiliez-vous GRATUITEMENT à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site www.ufapec.be. Vous serez alors **informés et représentés!**

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50- fabienne.vanmello@ufapec.be.

Comment obtenir cette revue ?

Pour obtenir la revue trimestrielle «**Les parents et l'école**» pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de **5 €** au numéro de compte suivant : **210-0678220-48** en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. Si cela n'est déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement !!!

Etat des lieux du premier degré

Un **livre blanc** pour colorer l'aven

Le livre blanc¹ publié récemment par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (Segec) fait l'état des lieux du premier degré organisé dans nos écoles secondaires depuis la réforme des grilles horaires il y a 5 ans. Le Segec pointe certaines difficultés vécues par les élèves et par les enseignants.

¹ Le document complet est consultable via ce lien : <http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/FESeC/docpeda/LB1D.pdf>

Le premier degré de l'enseignement secondaire (qui correspond à la première et deuxième année du secondaire) constitue la troisième et dernière étape du continuum pédagogique commencé à l'entrée de l'enseignement fondamental. Ce continuum pédagogique doit aboutir à la maîtrise des socles de compétences telle que définie dans le décret « Missions » de juillet 1997.



LE POINT DE VUE DE L'ENSEIGNANT

Les professionnels de l'enseignement constatent que le parcours des élèves est loin d'être un long fleuve tranquille. Les enseignants du 1^{er} degré ont des difficultés avec des classes hétérogènes : tous les élèves ont réussi leur CEB, mais ils proviennent d'écoles fondamentales différentes et ont des profils très variés.

Dans notre réseau, près d'un quart des élèves réalisent leur 1^{er} degré en 3 années. Il semble que la remédiation telle qu'elle est organisée actuellement ne soit pas efficace pour certains élèves. Pour le SeGEC, il est temps d'y réfléchir et de changer les choses avant que ce ne soit encore plus catastrophique ! Posons-nous également la question de savoir s'il est efficace de permettre à l'élève de doubler durant le 1^{er} degré ? On a constaté qu'entre 1995 et 2001, période où le redoublement était exclu, il y avait moins d'échecs.

Le livre blanc du SeGEC souligne également que le décret du 1^{er} degré a quelque peu oublié l'orientation : il n'y a que 4 heures laissées au libre choix de l'établissement (mais qui doivent être au service des apprentissages de base). Une plus grande diversité dans les heures complémentaires permettrait aux jeunes de s'ouvrir à de nouveaux horizons, ce qui est primordial à l'adolescence ! Un enfant ayant réussi son CEB n'aura par exemple pas la possibilité de suivre des cours d'électricité durant le premier degré, même si cela l'intéresse.



LE POINT DE VUE DE L'ÉLÈVE

On observe un sentiment de mal-être chez certains élèves : démotivation, perte de l'estime de soi, découragement, décrochage, absentéisme. Face à cela, les enseignants se sentent dépourvus (perte de sens du système, hétérogénéité, faible marge de manœuvre, peu d'outils). Leur formation initiale ne les a pas suffisamment préparés à gérer des classes hétérogènes et à s'adapter à ces différents élèves.

Les chiffres des exclusions (à l'intérieur du diocèse de Bruxelles-Brabant-Wallon notamment) montrent une forte croissance dans le renvoi des élèves du premier degré. Une explication pourrait être la crise d'adolescence, ainsi que le décret inscriptions qui voit apparaître de nouveaux profils d'élèves dans certaines écoles. Ces exclusions pour raison disciplinaire sont le reflet d'un désinvestissement et d'une remise en question de l'autorité d'une partie de nos jeunes face à l'école. Il faut en tenir compte ainsi que des difficultés de tous les élèves !

Le SEGEC a dès lors émis diverses propositions : certaines sont déjà applicables dans le cadre légal actuel, d'autres ne seraient applicables qu'après une modification de celui-ci.

En voici un aperçu :

Propositions déjà applicables dans le cadre légal actuel

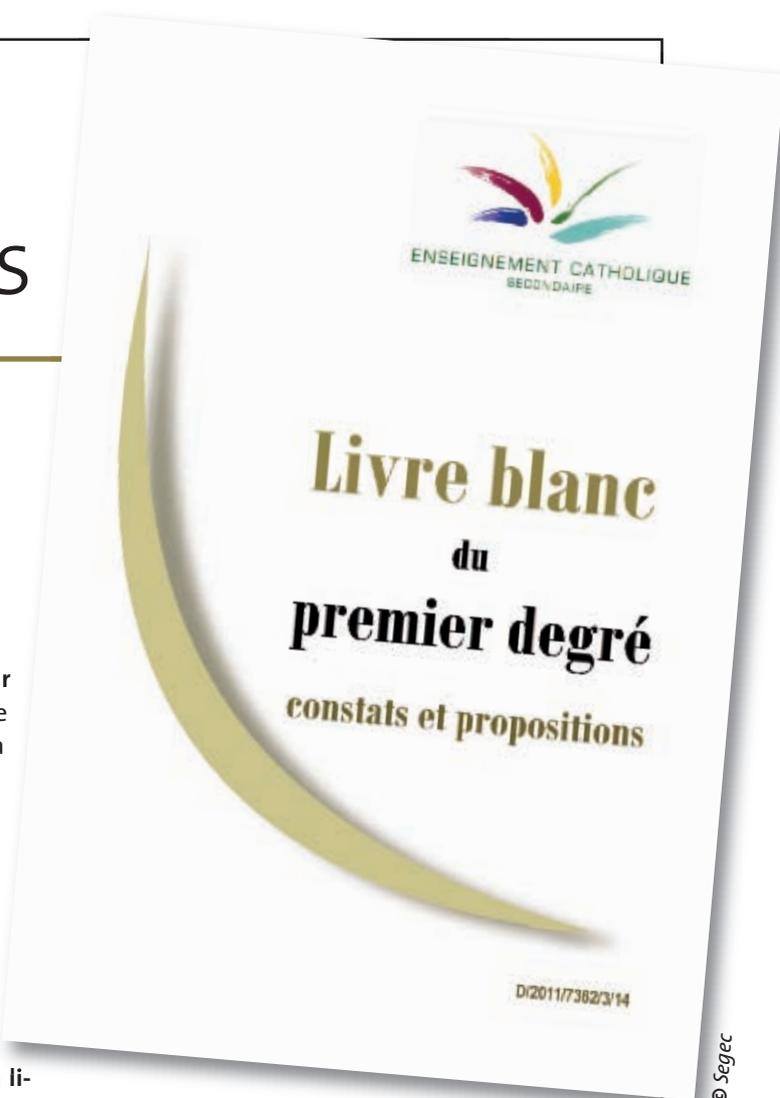
- Pratiquer de la **remédiation immédiate et progressive au sein de la classe**. Tout comme on ne peut pas apprendre à marcher sans tomber, on ne peut pas apprendre à l'école, sans essayer parfois des échecs. Il faut accepter les erreurs sans les sanctionner : ne pas trop se préoccuper des points du bulletin de Toussaint et faire en sorte que le bulletin de juin soit bon.

ir de nos enfants

- Travailler dans une logique d'évaluation par degré. Le Segec propose de généraliser en fin de 1^{ère} secondaire des épreuves communes à chaque établissement et de généraliser en fin de 2^{ème} secondaire des épreuves externes certificatives en vue de l'obtention du CE1D². Ce n'est pas normal qu'un élève qui a eu un bon parcours en primaire et qui a bien réussi son CEB ne réussisse pas son 1^{er} degré en deux ans. On pourrait également envisager des pratiques d'apprentissage communes à toutes les classes du 1^{er} degré.
- Encourager les écoles à utiliser pleinement la **liberté organisationnelle des 4 heures complémentaires** (les 28 autres heures étant imposées dans le programme commun du premier degré). En Communauté française, il y a sans doute trop d'élèves dans l'enseignement général car l'enseignement qualifiant n'a pas toujours la cote et on observe qu'en Flandre, il y a plus d'élèves dans l'enseignement technique et professionnel.
- Enfin, on devrait **renforcer l'offre de formation continuée** pour mieux outiller les enseignants.

Propositions applicables en modifiant le cadre légal actuel

- Pour la remédiation, le Segec suggère que soient créées des « **classes de soutien** » pour les élèves dont les difficultés requièrent d'autres formes d'aide. L'idée n'est pas d'envoyer directement l'élève en remédiation, mais bien de ne pas le laisser décrocher et de le faire passer en « classe de soutien » en cours d'année. Cela implique une certaine souplesse qui pourrait être maintenue en 2^{ème} année: l'élève pourrait soit aller en 2^{ème} année commune après la 1^{ère} année de soutien ; soit aller en soutien en 2^{ème} secondaire ; soit n'aller en soutien que dans certaines matières.
- Il faudrait assouplir l'organisation des **activités complémentaires** et reconnaître leur fonction de découverte, de motivation et d'orientation.



© Segec

- Octroyer le **CE1D** sur base d'un référent commun à toutes les écoles, en élargissant les épreuves externes certificatives de fin de degré à d'autres matières que le français et les mathématiques. Le CE1D serait alors la condition indispensable pour accéder en 3^{ème} année de transition ou de technique de qualification.

² Certificat attestant de la réussite du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Le Segec pense que de telles mesures permettraient d'amener davantage d'élèves à réaliser leur premier degré du secondaire en 2 ans. A l'UFAPEC, nous sommes convaincus qu'il faut œuvrer tous ensemble dans une même direction : une scolarité harmonieuse qui aide l'enfant à s'épanouir pleinement.

Violaine Dautrebande

Inscription en 1^e année du secondaire : ordre utile et liste d'attente

Chaque famille a pris le temps d'établir ses préférences d'inscription pour son enfant entrant en septembre 2012 en 1^e année du secondaire, et a sans doute déposé son formulaire unique d'inscription (FUI) dans l'école de sa première préférence entre le 27 février et le 16 mars 2012. Beaucoup se demandent ce qui se passe par la suite.

¹ Un ordre utile, c'est une place certaine pour l'enfant dans l'école concernée.

ÉCOLES INCOMPLÈTES ET COMPLÈTES

Prenons un exemple. Une école a annoncé 100 places ouvertes en 1^e pour la rentrée 2012. Elle peut inscrire jusqu'à 102 enfants. 79 familles y ont déposé leur FUI. Donc, cette école n'a pas atteint le nombre de places ouvertes pour la rentrée ; elle est dès lors dite **incomplète** et tous les enfants concernés y sont inscrits en ordre utile¹. Les familles sont averties de cette inscription. Restera pour les parents à déposer l'attestation de réussite du CEB et à signer le règlement de l'école.

Par contre, si, dans cette école qui a annoncé 100 places pour la rentrée, plus de 102 sont déposés, l'école est dite **complète**. Il est alors procédé au classement des FUI, en fonction des priorités et de l'indice composite (basé sur 7 critères). L'école peut inscrire 80 % des places annoncées. C'est-à-dire que, dans notre exemple, 80 enfants seront inscrits en fonction du classement. Les autres (au minimum 23) sont placés en liste d'attente, chacun selon l'ordre de classement. Leur FUI est transmis à la Commission inter-réseaux des inscriptions (CIRI) qui se charge d'optimiser les choix des parents. La CIRI exploite le volet confidentiel du formulaire d'inscription pour attribuer les places disponibles au plus près des préférences des parents. Que l'enfant soit placé en ordre utile ou sur une liste d'attente, les parents sont avertis par courrier de la situation, au plus tard le 27 avril 2012.

CIRI ET LISTE D'ATTENTE

Si un enfant se trouve en liste d'attente dans l'école de première préférence, les parents reçoivent mention de la situation de leur enfant pour chaque préférence exprimée dans le volet confidentiel du FUI. Avec cette notification est joint un formulaire de réponse. Il permet d'annuler tout ou partie des préférences d'inscription indiquées sur le volet confidentiel. Par exemple, dans les écoles des deux premières préférences l'enfant est en liste d'attente, mais pas dans la 3^e où il a un ordre utile. Considérant que cette troisième préférence convient bien pour l'enfant, la famille peut décider de choisir cette école pour la rentrée et d'annuler dès lors ses demandes dans les autres préférences. Par contre, si les parents ne font rien, les choses restent en l'état jusqu'à ce qu'il y ait, éventuellement, un ordre utile dans une préférence supérieure. Dans cet exemple, en deuxième ou première préférence. Attention : les parents ont **10 jours ouvrables** à dater de la réception du courrier de la CIRI pour réagir.

RECOURS POUR SITUATIONS EXCEPTIONNELLES OU CAS DE FORCE MAJEURE

À partir de la réception du courrier de la CIRI et dans le même délai de **10 jours ouvrables**, les parents peuvent introduire auprès de la CIRI un recours pour **situations exceptionnelles** ou de cas de **force majeure** qui motivent le choix de l'école de première préférence. Si une famille se trouve dans le cas, il est très important qu'elle présente clairement la situation pour que les membres de la CIRI puissent analyser en connaissance de cause la situation. Il est également indispensable de joindre toute pièce qui justifie le recours. Les personnes qui traitent ces recours sont tenues au strict secret professionnel. Les membres qui siègent à la CIRI reçoivent des descriptions anonymes des situations et rien ne leur permet d'identifier l'enfant ou les familles dont il est question.

Les recours sont à adresser par **courrier recommandé**, à la CIRI, **Circ. Exceptionnelles**, Bureau 3 F 327, rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles.

L'UFAPEC siège à la CIRI ; n'hésitez donc pas à prendre contact avec nous pour toute question sur ce sujet.

Bernard Hubien



© Charlotte Meert

A quoi sert un centre PMS ?

Tout le monde a déjà entendu parler des centres Psycho-Médico-Sociaux (PMS), mais qui en connaît ses véritables missions ? Claire Kagan est directrice d'un centre PMS de la Communauté française à Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert), et elle a donné une conférence à ce sujet au Salon de l'éducation à Namur. Elle était accompagnée de Christel Dijan, conseillère psychopédagogique dans un centre PMS à Liège. Voici les points forts de son intervention.

Les centres PMS sont pluridisciplinaires. On y rencontre des psychologues, des auxiliaires paramédicaux ou infirmiers sociaux et des assistants sociaux. Tous sont là pour aider les élèves et leur famille.

Les centres PMS sont subsidiés par la Communauté française en fonction du nombre d'élèves ou d'écoles dont ils s'occupent. Les missions des centres PMS sont la guidance, la remédiation, l'accueil et l'analyse de la demande, le soutien aux parents, le travail individuel ainsi que l'information.

Ces centres doivent donner des outils pour l'orientation des enfants. Chaque centre se fixe des priorités. Il est soumis au secret professionnel, mais son avis n'est pas contraignant.

Les centres PMS sont indépendants des écoles, ils ont une direction propre. Ils travaillent en partenariat avec les écoles primaires et secondaires : ils accompagnent les élèves dès leur entrée en maternelle jusqu'à leur sortie du secondaire.

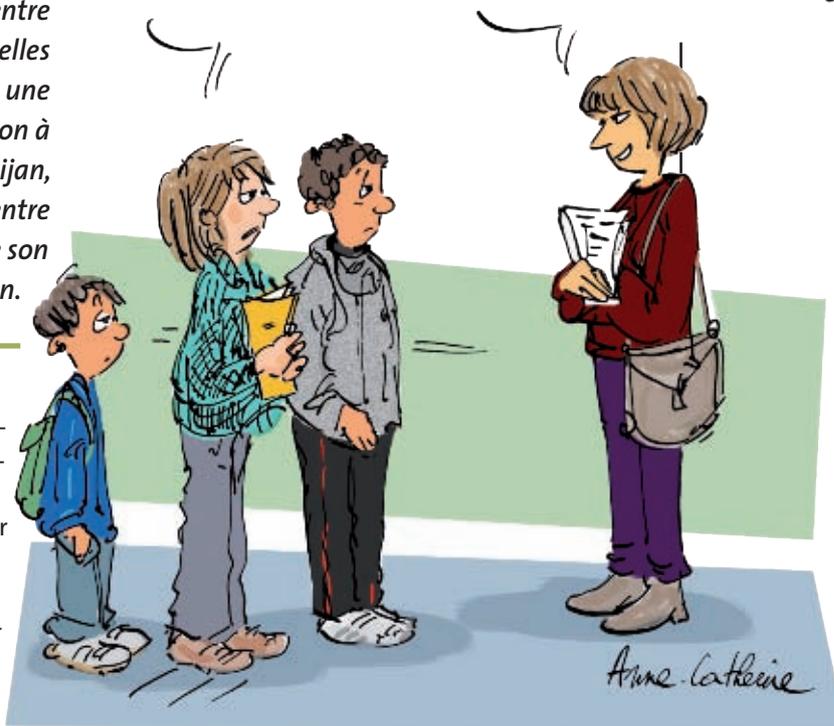
Information

Les centres PMS diffusent des outils comme des dépliants, des affiches, des présentations dans les classes, des formations, etc. Ils sont là pour être à l'écoute des préoccupations, pour effectuer un repérage des difficultés. Ces centres tentent de débroussailler la question avec l'enseignant, les parents et l'enfant, pour envisager des pistes de remédiation et soutenir l'élève.

Dans un premier temps, le centre PMS va accueillir la demande issue des conseils de classe, des réunions de concertation, des contacts téléphoniques ou des

À quoi ça sert un P.M.S. ?

C'EST UN PEU COMME UN MOTEL DE RECHERCHE, ÇA VOUS AIDE À TROUVER !



parents qui consultent spontanément. Une fois la demande enregistrée, le centre PMS va travailler en équipe : il va analyser la demande et décider de la suite à lui donner c'est-à-dire l'identification des difficultés, puis la réorientation vers des services compétents comme des psychologues ou des logopèdes.

Orientation

Les centres PMS donnent aussi les outils pour orienter les enfants dans leurs choix d'études et leur permettent de prendre leurs responsabilités.

Soutien aux familles

Les projets ne sont pas menés tout seuls et le centre n'oublie jamais la place de la famille. Par exemple, il accueille parfois les parents lorsque l'enfant arrive dans une nouvelle école, ou il lance des pistes de réflexion pour aider la famille. Il effectue aussi de la prévention et du dépistage d'éventuelles difficultés chez l'élève, en collaboration avec les parents.

Anne-Charlotte Fastrez

Une **histoire** des centres PMS

Nous avons rencontré Guy De Keyser, Secrétaire général de la Fédération des Centres PMS Libres, la FCPL. Il nous explique les différentes évolutions des centres PMS, leur adaptation à la société d'aujourd'hui et nous parle de cas vécus.

Guy De Keyser : Au départ, les centres PMS étaient appelés « offices d'orientation professionnelle ». Nous étions vraiment dans la perspective de trouver un travail qui convenait le mieux aux étudiants confrontés à l'entrée dans le monde du travail. Il fallait voir si les élèves n'avaient pas de contre-indication par exemple en matière de santé pour exercer le métier de leur choix.

Ensuite, nous avons évolué vers l'idée d'un suivi des élèves. Dans un premier temps, les centres PMS se sont concentrés sur les années charnières, c'est-à-dire quand les enfants sortent de maternelle pour aller en primaire, à la fin du cycle inférieur et quand les élèves terminent leurs humanités. Donc on était toujours dans l'idée de l'orientation, non plus seulement professionnelle mais aussi scolaire.

Et puis, dans la foulée, on a aussi imaginé qu'il fallait parler de guidance, à savoir qu'il s'agissait de mesurer, d'évaluer, de poser des diagnostics et de faire des propositions en tant qu'expert.

Au-delà de la guidance, une problématique est toujours abordée par trois disciplines différentes mais complémentaires réunies au sein d'un même service. Le suivi est psychologique, pour tout ce qui concerne la personne. Concernant l'environnement familial et social, ce sont les assistants sociaux qui prennent en



charge l'élève. Le troisième volet est la dimension santé. L'idée était de mettre en place un service au sein des écoles qui pouvait avoir un regard multidisciplinaire mais assez global sur les élèves. L'étape suivante a été de se focaliser sur toutes les années de la scolarité obligatoire, en se concentrant sur le jeune comme acteur de son projet et en cherchant à mobiliser les ressources existantes, familiales ou extérieures.

A-C.F. : *Comment vous êtes-vous adapté aux besoins des élèves, des familles, des enseignants et des différents modèles familiaux ?*

G.D.K. : Les besoins des enseignants ont évolué dans le sens où ils sont davantage formés sur le plan de la pédagogie, sur les savoirs et sur le développement des compétences, mais pas tellement sur la difficulté qu'ils peuvent rencontrer face à des classes difficiles ou la gestion de certains enfants pour lesquels ils n'ont pas toujours d'outils spécifiques. Par exemple, les enfants un peu hors des sentiers battus qui posent des problèmes de comportement et ne suivent pas, ou tout simplement s'absentent. Face à ces problèmes, nous nous sommes adaptés en essayant de trouver des solutions soit au sein de l'école, en essayant de travailler avec les équipes éducatives, soit en utilisant des personnes ressources qui peuvent nous aider. Pour les trouver, chaque centre PMS se crée un carnet d'adresses. Il y a aussi une collaboration entre les centres PMS, ils s'échangent des informations.

A-C.F. : *Par qui votre intervention est-elle sollicitée majoritairement ?*

G.D.K. : C'est très variable. Par exemple, une assistante sociale d'un centre PMS X arrive le matin dans une école parce qu'elle a reçu un coup de téléphone d'une maman inquiète pour son enfant qui, on ne sait trop pour quelle raison, ne veut plus aller à l'école. L'assistante sociale va d'abord prendre contact avec les parents pour avoir un entretien préliminaire avec la personne qui demande de l'aide et d'autres personnes qui ont aussi des informations intéressantes comme l'instituteur de l'enfant ou le directeur de l'école. La demande peut donc émaner de différents côtés.

A-C.F. : *Avez-vous eu des cas difficiles à traiter ?*

G.D.K. : Il y en a de plus en plus, comme par exemple les tentatives de suicide. On a des jeunes qui sont confrontés à des difficultés personnelles importantes et face à ces jeunes-là, il n'est pas facile de réagir. Il y a à la fois un appel à l'aide et en même temps, il faut évaluer les risques, puisque que notre devoir est avant tout de développer des dispositifs et des stratégies pour protéger le jeune de lui-même et/ou des autres. Il faut faire preuve de beaucoup de créativité pour trouver la bonne stratégie.

Témoignages

Comment cela se passe-t-il
sur le terrain ?

Qu'en pensent les acteurs et les usagers des
centres PMS ? Sont-ils satisfaits ?

Nous les avons rencontrés.

**Pierre-Yves Helmus, Directeur d'une école secondaire
d'enseignement général et technique.**

« Je pense que le nombre d'élèves est énorme, et peut-être que s'il y avait plus d'agents, on pourrait faire plus appel à eux, mais avec le nombre dont nous disposons, c'est difficile voire impossible de faire plus.

Le centre PMS aide les élèves quand le dossier est bien documenté, et qu'on a la personne adéquate qui pourra le mieux régler les problèmes de l'élève. Le plus important, c'est que l'élève soit partie prenante.

Nous sommes institutionnellement obligés de collaborer avec les centres PMS, mais je pense que c'est une bonne chose parce que c'est une aide que l'on peut apporter à des tas d'élèves en difficulté, en souffrance ou en recherche du bon chemin. »

**Marie-France Drouart, Directrice d'une école secondaire
d'enseignement général**

« Ce sont plutôt les élèves qui font appel à eux pour des consultations individuelles. Les agents du PMS sont aussi présents au conseil de classe. L'équipe éducative ou le conseil de classe envoie des élèves vers un agent du PMS. Nous faisons parfois appel à eux pour des animations, lorsque nous rencontrons des situations difficiles (problèmes d'apprentissage, ...) qui se présenteraient dans l'école. »

Marie, Maman ayant eu recours au PMS pour son enfant

« J'ai été heureuse de rencontrer le PMS parce qu'ils n'ont pas pointé tout de suite un problème, ils étaient assez prudents et c'est ce que j'ai apprécié chez eux. Ils ont orienté vers différentes spécialités pour être sûrs de cibler le problème, et ne pas mettre une étiquette sur mon enfant. Ils ont été chaque fois rassurants et ont exploré toutes les pistes. »

J'ai BIEN ACCROCHÉ
AVEC LA PSYCHOLOGUE,
DU COUP JE N'AI PLUS
DÉCROCHÉ DE L'ÉCOLE ...



**Véronique Desqueuve, Psychologue au centre PMS de
Schaerbeek**

« Il y a un contrat qui lie l'école et le centre PMS. Je suis attachée à trois écoles différentes, pour un mi-temps. Donc, je suis disponible une demi-journée par école. Généralement, en primaire, c'est à la demande. La rencontre avec l'élève se fait soit à la demande du conseil de classe, de l'enseignant, de la direction ou des parents.

Il est évident pour moi que je ne voie jamais un enfant sans avoir eu préalablement l'accord des parents, en tout cas à l'école primaire. Au minimum un contact téléphonique, mais généralement je les rencontre. La seule exception que je fais est en cas de maltraitance.

Les parents peuvent refuser l'intervention du PMS. Dans ce cas-là, on ne voit pas l'enfant. Je suis tenue au secret professionnel, ce qui signifie que je ne vais pas répéter ce qui s'est dit durant la séance aux enseignants. Si ce sont des élèves majeurs, je ne vais pas nécessairement le dire aux parents non plus. Ce sont des choses qui sont négociées avec l'adolescent. »



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.

Nathan Mercier, jeune ado ayant eu recours au PMS, enfant.

« Je connaissais un peu les centres PMS avant d'y aller, je savais que c'était des gens qui pouvaient m'aider. Et effectivement, ils m'ont beaucoup soutenu, non seulement pour l'école mais aussi à avancer dans la vie. Je n'ai pas doublé grâce à eux. En effet, mes points étaient moins beaux et l'école pensait me faire doubler la deuxième primaire. Finalement ça ne s'est pas fait grâce au PMS. J'ai commencé par voir une dame à l'école puis une autre en dehors. Elles m'ont beaucoup accompagné et je m'entendais bien avec elles. »

Monsieur Vermeeren, éducateur du deuxième degré aux Dames de Marie

« Dans le quotidien d'éducateur, l'avis du PMS compte très peu, on a peu de retours. Quand on en a, c'est au moment des conseils de classe. Là, souvent, ils sont présents et on a le compte rendu de l'agent PMS, pour certains élèves, quand c'est nécessaire.

Quand ce sont des problèmes familiaux, sociaux,... on les dirige vers le PMS. Ils ont leur bureau un peu plus loin dans le couloir. Le jour où ils viennent, on envoie l'élève. On fait un peu le lien, on explique un petit peu la situation de l'élève avant de le confier au PMS.

Ce que l'élève raconte au PMS est tout à fait confidentiel. En général, on n'oblige pas mais on insiste pour que l'élève aille au moins une première fois pour les rencontrer, mais il faut qu'il soit preneur. Ce n'est pas une punition. »

Martine Loumé, infirmière au centre PMS de Schaerbeek

« Nous voyons là où c'est grave ou pas. Dans un cas de maltraitance, on doit tout de suite appeler le médecin qui vient constater les coups et puis amener l'enfant en SAJ ou prévenir d'autres services extérieurs. Je n'effectue jamais ce genre de démarche toute seule.

Si c'est une maltraitance sournoise et qu'on la suspecte mais que ce n'est pas vraiment les gros coups visibles, on va essayer de voir les deux parents de manière séparée. En général, une collègue voit l'enfant tandis qu'une autre voit les parents. Après nous nous échangeons l'information et essayons de voir ce qui pourrait aider l'enfant.

Il est essentiel, quand on est en première ligne comme nous, de confier l'enfant et/ou ses parents à un organisme extérieur qui fonctionne 24h/24 et 7j/7 sans dépendre de l'école. »

Geneviève Potmans, Assistante sociale au centre PMS de Schaerbeek

« Quand on voit un élève, ça prend du temps, il faut instaurer la confiance. A un moment donné, on réfléchit tout haut : on essaye de se mettre à la place de l'élève mais aussi de se décaler de son point de vue. J'ai l'impression que parler, c'est une mise à distance. Si je suis le nez sur les problèmes, je ne vois rien. Tandis que si je m'éloigne un peu, je peux voir d'autres éléments, je peux percevoir autre chose. Parler permet de percevoir les éléments qui pourront démêler la situation.

Chaque personne est différente : chacun a son parcours, son histoire. Le but est de s'intéresser à lui et de se mettre un peu dans ses baskets. Pour certains, une situation difficile peut sembler insurmontable et pour d'autres, passer au-dessus peut sembler facile. Le but du jeu, c'est d'aller chercher le point d'appui sur lequel la personne peut rebondir. Le tout c'est de prendre du temps pour qu'on puisse faire ressortir ces solutions.

Une assistante sociale apprend tout le temps. Je vais vers l'information pour essayer d'être équipée au mieux. Les familles en difficulté ont besoin de petites solutions pour surmonter leurs obstacles de rythmes de vie, d'exigences de travail,... qui mettent ces familles à mal. Il faut faire comprendre à l'école comment elle peut s'entendre avec les parents. Chaque famille a ses ressources et ses points forts, et il faut pouvoir réactiver cela. »

Témoignages recueillis par Anne-Charlotte Fastrez



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.



Parents séparés et l'école, importance de la coparentalité

La coparentalité est devenue l'apanage dans notre société. En effet quand un couple avec enfants se sépare, il faut pouvoir rester coparents. Les textes de loi vont prôner et institutionnaliser la pérennité du lien de filiation, dans l'intérêt de l'enfant.

Etre coparents, c'est continuer à élever ensemble les enfants, en exerçant conjointement l'autorité parentale et en gardant tous deux, que ce soit le père ou la mère, une place auprès des enfants. Le principe de coparentalité, en Belgique, est défendu par deux textes de loi : la loi du 13 avril 1995 relative à l'exercice conjoint de l'autorité parentale et la loi du 18 avril 2006 tendant à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés et réglant l'exécution forcée en matière d'hébergement de l'enfant.

L'école étant un lieu privilégié de l'exercice de la coparentalité car un des premiers lieux d'éducation de l'enfant, les parents doivent pouvoir se concerter et communiquer au sujet de la scolarité de leur enfant. Parfois la séparation entre les parents se passe bien dans le dialogue et le respect mais trop souvent, il y a des conflits et l'école peut alors devenir un champ de bataille. Le choix de l'école fait d'ailleurs fréquemment l'objet de discussions animées entre les parents.

CADRE LÉGAL

Selon la loi sur l'autorité parentale de 1995, son exercice conjoint permet et demande aux parents de décider ensemble de ce qui est bien pour l'enfant, d'agir avec l'accord de l'autre parent et donc de s'assurer de son consentement. Chaque parent est réputé agir avec l'accord de l'autre. Une décision prise unilatéralement peut être contredite par jugement. Le but de cette loi est de permettre aux deux parents de participer à l'éducation de leur enfant. Elle les pousse à communiquer et à s'entendre, malgré la séparation, dans l'intérêt de l'enfant. L'autorité parentale conjointe nécessite, pour bien faire, des rapports cordiaux et harmonieux entre les coparents.

UNE RÉALITÉ COMPLEXE

La coparentalité repose sur une libre interprétation des individus, car elle est peu balisée. Cela peut amener des difficultés, des conflits... dans les pratiques quotidiennes des ex-conjoints. La reconnaissance juridique de l'autorité parentale conjointe ne suffit pas, car certains ne

jouent pas le jeu, ne reconnaissent pas l'autre comme coparent. L'exercice de la coparentalité est donc laborieux dans le cas où il n'y a pas de reconnaissance réciproque du rôle de parent exercé par l'ex-conjoint.

En plus du manque de reconnaissance entre parents, il peut aussi exister un manque de reconnaissance de la part des institutions autour de l'enfant (comme l'école, le club de sport, le mouvement de jeunesse, ...) qui ne transmettent pas toujours les informations aux deux parents. Mais dans le cadre actuel, il faut bien se dire que l'école et les institutions ne sont pas un intermédiaire entre les parents. Ceux-ci doivent pouvoir continuer à communiquer au sujet de l'enfant et à participer conjointement à son éducation.

La loi pour l'autorité parentale conjointe pense que même s'il se sépare, un couple de parents reste des « partenaires parentaux ». L'enfant est le premier bénéficiaire d'un climat de confiance et de collaboration entre parents, mais aussi entre ceux-ci et l'école. Il est donc important de coopérer dans le dialogue et la communication entre partenaires éducateurs, pour l'équilibre et l'épanouissement de l'enfant.

L'implication des deux parents dans la scolarité de l'enfant aura une influence sur celle-ci. Une coparentalité juste, marquée par la communication, l'information, le respect peut favoriser la réussite scolaire. La coparentalité est donc pensée au nom de l'intérêt de l'enfant, dans un idéal de bonne entente entre ex-conjoints.

Alice Pierard

Pour en savoir plus, lire les deux analyses sur le sujet à paraître sur www.ufapec.be



© Charlotte Meert

La motivation à apprendre :

Une des préoccupations majeures de notre mouvement parental est la lutte contre l'échec scolaire. La réussite de l'élève dépend en grande partie de sa motivation à apprendre. Les questions de motivation scolaire sont l'objet de défis pour l'environnement éducatif de l'élève: la famille, les enseignants, les autres professionnels de l'éducation. Mais comment mobiliser le potentiel de l'apprenant précisément au sein de la famille ?

LA MOTIVATION À APPRENDRE NAIT AVANT L'ÉCOLE

La famille et l'entourage de l'enfant apprenant sont sa première véritable école. En effet, le plaisir que l'enfant ressent au cours de ses premiers apprentissages (la marche, les nouveaux aliments, les jeux...) se vit au milieu des adultes qui l'entourent et ce bien avant son arrivée à l'école. L'enfant profite souvent d'un univers de stimulations, dans un milieu familial qui valorise les activités intellectuelles, comme la lecture et l'écriture, pour le plaisir que ces activités procurent, aussi bien que pour leur utilité dans la vie quotidienne. Les parents sont les plus grands modèles d'identification pour l'enfant.

Par ailleurs, apprendre c'est accepter de remettre en cause ses représentations de départ pour s'ouvrir à de nouvelles voies. Cela nécessite une certaine confiance en soi et en l'autre, dont le parent. Faire de nouvelles expériences, sortir du cocon familial, pousser l'enfant à la découverte de la nouveauté, de l'inconnu est très porteur. Pour ce faire, l'enfant et le jeune ont besoin de sécurité, d'amour et de stimulation pour être capables d'apprendre et devenir autonomes. Si l'enfant est inquiet pour la sécurité ou le bien-être d'un de ses parents, il n'aura pas l'esprit libre pour écouter et apprendre.

RESPONSABILISER L'ENFANT

Au fur et à mesure de leurs parcours scolaires, beaucoup de jeunes sont laissés à eux-mêmes, les parents ne s'occupant plus de la scolarité de leur enfant et ce pour différentes raisons : soit parce qu'ils veulent le rendre autonome, soit parce qu'ils manquent de temps, soit encore parce qu'ils sont dépassés par les exigences de l'école, soit parce que le jeune souhaite mener son chemin scolaire seul, ou en tout cas sans parent. Mais même si le parent n'est plus capable de le suivre dans ses apprentissages, il est important de montrer de l'intérêt pour ce que son enfant vit à l'école, et pas uniquement lors de la remise du bulletin. En effet, le partenariat famille-école est une des garanties de motivation pour les apprentissages de l'élève. Quand un parent dit à son enfant qu'il n'a pas bien acquis telle ou telle matière par la faute de l'enseignant (trop nerveux, trop rapide,...), il déresponsabilise l'enfant dans son rôle d'élève. Or, ce dernier doit pouvoir se remettre en question et prendre conscience qu'il travaille et progresse avant tout pour lui-même. Il est préférable, en cas d'échec de l'enfant, de faire remarquer qu'il ne pourra changer le comportement de l'enseignant, mais que l'enfant lui-même a la capacité d'améliorer le déroulement de ses apprentissages.



© Charlotte Meert

quel est le rôle des parents ?

OBSESSION DE RÉSULTATS ET PROJECTION

Les élèves ont besoin de trouver du sens dans leur apprentissage pour pouvoir participer aux travaux scolaires. Les parents marchandeurs peuvent recourir à différentes carottes ou bâtons pour motiver leur enfant à réussir : récompense, promesse, menaces ou punitions. On parle ici de motivation extrinsèque, où le jeune ne pratique pas une activité pour le plaisir, mais pour éviter une punition, ou pour obtenir une récompense, des félicitations ou de bonnes notes. Le jeune n'a ici que des buts de résultats.

Pour que l'enfant ait envie d'apprendre et que cette motivation persiste dans le temps, la meilleure garantie est le plaisir qu'il découvre lors de ses apprentissages. On parle ici de motivation intrinsèque. Se motiver soi-même pour acquérir de nouvelles connaissances, voilà la motivation la plus forte. La personne autodidacte manifeste cette grande motivation. Certains croient que le meilleur apprentissage se fait au prix d'efforts frustrants et peu motivants. Pourtant, l'apprentissage de qualité, qui demeure dans le bagage de l'enfant, est celui qui est fait avec motivation et créativité.

D'autre part, certains parents projettent les difficultés qu'eux-mêmes ont connues lors de leur scolarité. Il est sain que les parents aient des attentes et des exigences pour leur enfant, mais celles-ci doivent refléter les habiletés et les capacités de leur enfant. Si une tâche est trop facile, l'élève n'y verra pas un moyen de prouver sa compétence et sa motivation sera donc faible. De même, si la tâche est trop compliquée pour l'élève, le stress provoqué par cette difficulté risque de le démotiver et il perdra peu à peu confiance en lui. Si les attentes des parents ne sont pas réalistes, ces derniers vont nourrir des frustrations par rapport à leur enfant, et ils seront dans l'incapacité de faire le deuil de l'enfant rêvé pour apprécier à sa juste valeur les qualités de leur enfant réel.

CONSTRUCTION DYNAMIQUE

Avec une grande motivation, l'être le moins favorisé peut réaliser des exploits, alors que sans motivation, la personne la plus douée intellectuellement peut rester sur ses acquis et ne rien faire de transcendant. Il n'y a pas une seule recette pour motiver notre enfant. La motivation est une construction permanente, et tout ce qui a été détruit peut se reconstruire. La motivation à apprendre est une alchimie, un processus dynamique, qui peut engendrer, ou non, le cercle vertueux de la réussite.

Si nous ne pouvons pas être motivés à la place de l'apprenant, nous pouvons l'aider à trouver des avantages : rares sont les enfants paresseux dans les apprentissages, dès le moment où ils trouvent des intérêts à apprendre.

L'élève en manque de motivation scolaire peut aussi s'appuyer sur des terrains d'épanouissement extérieurs à l'école, terrains de loisirs qui l'aideront à croire en lui.

Comme parents, nous n'avons pas toujours conscience du rôle que nous pouvons jouer pour motiver notre enfant dans ses apprentissages, au-delà des punitions et des récompenses, en servant notamment de modèles capables d'affirmer nos valeurs et nos règles. Peut-être plus que la réussite à l'école, le rôle des parents n'est-il pas aussi de mettre en valeur des qualités personnelles telles que l'esprit critique, la solidarité, la citoyenneté, la persévérance, la capacité à se fixer sur une tâche, la capacité de terminer un travail commencé, le goût du travail bien fait ?

Bénédicte Loriers

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 29.11/ Quel est le rôle des parents dans la motivation à apprendre ?



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.



© Charlotte Meert

L'intelligence émotionnelle, une

Dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire, l'école et son système sont régulièrement interrogés et remis en question. Pour réussir à l'école, divers éléments sont essentiels, comme la motivation¹ et l'estime de soi². Depuis une vingtaine d'années, l'intelligence émotionnelle est également prise en compte et reconnue dans la réussite scolaire comme dans la réussite professionnelle ou même privée. L'intelligence émotionnelle c'est celle du cœur.

© Michaël Lontie



Elle permet d'identifier et de gérer ses émotions pour les utiliser positivement. Pouvoir développer son intelligence émotionnelle, c'est maîtriser ses pulsions et pouvoir différer la satisfaction de ses désirs, maintenir un équilibre émotionnel, être empathique et entretenir des relations harmonieuses avec les autres, savoir se motiver et faire preuve de persévérance malgré les difficultés à affronter³.

L'émotion, elle, est encore définie de façon assez négative : « état de conscience complexe, généralement brusque et momentané, accompagné de troubles physiologiques ». ⁴ On a pensé longtemps que le cerveau rationnel et le cerveau émotionnel étaient deux structures différentes et que les émotions étaient l'apanage des femmes, êtres irrationnels par excellence. ⁵ Fort heureusement, la recherche a permis de découvrir toute l'importance de l'émotion dans nos vies : « nous ne pourrions être raisonnables sans ces mouvements intérieurs qui font aussi notre humanité. [...] L'é-motion est un mouvement vers le dehors, un élan qui naît à l'intérieur de soi et parle à l'entourage, une sensation qui nous dit qui nous sommes et nous met en relation avec le monde. » ⁶ L'émotion nous informe et nous guide. Elle est à la fois biologique et pulsionnelle. Il y a quatre grandes émotions : la peur, la colère, la tristesse et la joie. Au-delà se déclinent toute une série d'émotions secondaires ou sentiments comme la culpabilité, la rage, l'envie, l'excitation, la tendresse, l'amour, etc.⁷

Le concept d'intelligence émotionnelle est apparu pour contrebalancer la dictature du quotient intellectuel (QI) à laquelle beaucoup d'élèves et leurs parents se sont heurtés. Aujourd'hui, chacun s'accorde à dire que l'être humain n'est pas qu'un cerveau et que l'intelligence d'un élève ne se mesure pas à son seul QI. Le test de quotient intellectuel mis au point par le psychologue français Alfred Binet au début du XX^e siècle

et encore pratiqué pour mesurer l'intelligence d'un enfant a d'ailleurs été largement critiqué et relativisé. Certains vont même plus loin : il ne mesurerait pas l'intelligence, mais le conformisme social. Un élève qui partage les mêmes codes culturels que l'école ou des codes similaires aura généralement un bon QI (par exemple, les enfants d'enseignants). En cela, le test de QI est prédictif, il évalue la maîtrise du langage et la logique mathématique sur lesquelles les futurs examens portent eux aussi. Les résultats du QI sont donc à manier avec une grande prudence. Ce quotient a été mis au point au départ pour repérer les enfants qui risquaient de rencontrer des difficultés d'apprentissage et ainsi pouvoir leur venir en aide mais il a été source de nombreux malentendus. Rappelons encore que le QI ne mesure pas l'intelligence de quelqu'un mais ses performances par rapport à ses pairs du même âge.

En 1995, Daniel Goleman, psychologue américain, publie son livre, traduit en 1997 en français, *L'intelligence émotionnelle : comment transformer ses émotions en intelligence ?*.⁸ Il y défend l'idée que l'intelligence émotionnelle est l'aptitude maîtresse à la base de toutes les autres, y compris de l'intelligence intellectuelle. En effet, ce ne sont pas les personnes qui ont le meilleur QI qui réussissent le mieux. Selon Goleman, l'intelligence émotionnelle bloque ou amplifie notre capacité mentale à penser, à apprendre, à résoudre un problème.

Isabelle Filliozat va plus loin dans son analyse : la démocratie est au prix d'une bonne gestion des émotions : « Les émotions que l'on ne veut pas écouter prennent le pouvoir. Fascisme et racisme sont des réponses émotionnelles à des peurs, des souffrances qui n'arrivent pas à se dire. La raison seule ne peut leur faire obstacle. Sectes et partis extrémistes profitent de l'insécurité et de l'analphabétisme émotionnel. [...] Faute de gérer adéquatement nos émotions, véritables infirmes relationnels, nous nous heurtons les uns aux autres. [...] **Il est urgent d'apprendre à faire face à nos émotions.** »⁹

¹ Bénédicte Loriers, Quel est le rôle des parents dans la motivation à apprendre ? Analyse UFAPEC 2011.

² Anne Floor, L'estime de soi en milieu scolaire – Analyse UFAPEC 2010.

³ Mélanie Germain et Nicole Royer, L'intelligence émotionnelle. EduTIC Mauricie, Université du Québec à Trois-Rivières.

⁴ Le nouveau Petit Robert de la langue française, 2009.

⁵ Isabelle Filliozat, L'intelligence du cœur, Marabout, p. 30.

⁶ Op. cit., pp. 30-31

⁷ Op. cit., p. 33

⁸ Daniel Goleman, L'intelligence émotionnelle : comment transformer ses émotions en intelligence Trad. T. Piélat, Paris, Éditions Robert Laffont, 1997.

⁹ Op. cit. pp. 13-14.



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.

des clés de la réussite scolaire

Les parents ont d'ailleurs un rôle important à jouer, dès le plus jeune âge, en servant de modèles, en mettant des balises, en permettant à l'enfant de vivre et réfléchir à des situations tout en développant sa confiance en lui.

L'école, elle, est le lieu idéal pour apprendre et développer son intelligence émotionnelle. À l'école, les enfants sont confrontés à un groupe, à des pairs, à des règles, à un environnement générateur d'éventuels conflits.

Pourtant, l'apprentissage de l'intelligence émotionnelle y est encore peu développé, même si les professionnels de l'éducation ont de plus en plus conscience de son importance. En effet, l'enfant ne peut pas laisser sa vie affective au vestiaire comme s'il n'était

qu'un cerveau. Sans être guidé et soutenu, l'élève ne pourra pas affronter et gérer certaines émotions, celles qu'il peut vivre dans le cercle familial, mais aussi à l'école, comme la peur face aux épreuves, à l'échec, au ridicule, la timidité face à l'adulte et au groupe, le manque de confiance ou au contraire, l'impulsivité, l'extraversion, l'égoïsme, l'intolérance et l'agressivité.

À ce titre, l'UFAPEC demande que cette dimension essentielle soit intégrée dans la formation des enseignants; une formation à l'intelligence émotionnelle, la leur d'abord, puis celle des élèves qui leur sont confiés.

Dominique Houssonloge

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 3.12 L'intelligence émotionnelle, clé de la réussite scolaire.



Animateur de groupe ?
Projet de camp à l'étranger ?
Jeka , c'est la solution.



Séjour en groupe possible à partir de 15 personnes.

VOYAGE INFO EN AUTRICHE

du 24 au 29 juillet 2012

VOYAGE INFO GORGES DU TARN

du 16 au 20 mai 2012

Découvrez en quelques jours une destination, notre système et nos collaborateurs. À partir de € 249 p.p., remboursés si vous organisez un séjour.

Voir info & conditions sur www.jeka.be
Contactez notre consultant au 0476/68 15 30.

Brochures
GRATUITES
sur www.jeka.be



© GCB

Les Guides sont là !

L'Association des Guides Catholiques de Belgique va bientôt fêter ses 100 années d'existence. Les GCB comptent près de 23.000 membres dans les 3 Communautés et proposent une animation ouverte et multiple dès l'âge de 5 ans. Présentation de ce mouvement de jeunesse par Laurence Tenaerts, chargée de projets aux GCB.

Garçons et filles de toutes origines sociales et culturelles fréquentent nos activités hebdomadaires et vivent également un camp d'été d'une dizaine de jours, en Belgique ou à l'étranger. Aujourd'hui, plus que jamais, notre objectif est d'offrir aux jeunes un projet éducatif qui leur permettra de devenir des CRACS, citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Un projet pédagogique citoyen

L'éducation par l'action est à la base du guidisme, car les jeunes sont amenés à vivre des expériences durant lesquelles ils sont confrontés à la réalité. Ils vont donc apprendre à devenir **responsables**, non seulement vis-à-vis d'eux-mêmes mais aussi envers le groupe et acquérir les compétences nécessaires à la réussite d'un projet commun. La vie en groupe est alors vécue comme apprentissage de la vie sociale, du partage, du dialogue et de la critique constructive. Dans une démarche de mixité et donc de coéducation, nous voulons leur permettre d'accéder à des responsabilités sans être enfermés dans des rôles sociaux ou des modèles traditionnellement masculins ou féminins.

Notre mouvement propose des **valeurs** que nous voulons mettre en avant à travers toutes les tranches d'âge comme la solidarité, l'ouverture à tous, la recherche de sens et la spiritualité, la consommation responsable et le respect de l'environnement. Nous avons mis en place des **Secteurs** qui sont en adéquation avec cet idéal.

■ **Le Secteur Une Place Pour Chacun** : les GCB se veulent un Mouvement ouvert à tous et nous souhaitons rendre nos activités accessibles au plus grand nombre, même aux jeunes issus de milieux défavorisés. Ce Secteur aborde aussi des thèmes comme l'interculturalité et la mixité sociale.

Concrètement, au niveau de la fédération, il existe une cotisation sociale pour les enfants et les Unités socialement et/ou financièrement défavorisés. Les Unités peuvent aussi mettre sur pied des actions ponctuelles comme l'organisation d'un goûter dans un centre d'accueil de réfugiés.

■ **Le Secteur Développement** concerne les relations Nord-Sud et permet à nos jeunes d'animer des enfants aux quatre coins du monde ou de participer à un chantier international.

■ **Le Secteur International** concerne l'interculturel et les échanges entre guides du monde.

■ **Le Secteur Reine Astrid** favorise l'intégration de jeunes porteurs de handicaps, soit dans des groupes composés essentiellement de ces jeunes soit dans des groupes de jeunes enfants valides.

■ **Le Secteur Vert** a pour mission de mener nos Unités et nos membres « Vers un Environnement Respectueux de la Terre ». Les GCB mettent donc l'écologie et le Développement durable au centre de leurs préoccupations.

■ **Le Secteur Sens et Foi et le C des GCB** : notre Mouvement est d'origine catholique et garde le « C » dans notre nom n'est pas une décision anodine mais bien un choix de base qui enracine et inspire la dimension spirituelle (un des 5 piliers de l'intuition fondatrice de Baden Powell), qui s'ouvre aux animés à travers une recherche de sens éclairée, entre autres apports, par la proposition du message de Jésus-Christ. Comme « **Cathos** » signifie « **universel** », nous avons choisi une identité chrétienne ouverte et accueillante envers ceux qui ont d'autres convictions, religieuses ou non. Nous prôtons une réflexion sur le sens et proposons un message de foi sans l'imposer et dans le respect des convictions de chacun. Des animations, des personnes-ressources permettent des temps d'expérience, d'intériorité, d'échanges et de célébration pour découvrir, approfondir, chacun et ensemble, la dynamique positive des GCB porteuse des valeurs fondamentales dans toute vie humaine comme la solidarité, l'amitié, l'entraide, le respect, la nature.

Une animation et un encadrement de qualité

Tous nos animateurs sont bénévoles et donnent sans compter de leur temps pour aider les jeunes à devenir des CRACS. Ils s'investissent toute l'année pour encadrer et animer les jeunes en leur faisant vivre une grande diversité d'activités (jeux, veillées, activités créatives et sportives, activités nature, projet...). Leur **engagement** est important et leur **responsabilité** énorme ! Ils sont soutenus dans leur fonction par les **chefs d'Unité, les cadres régionaux et fédéraux**, qui

sont eux aussi des bénévoles. Ils peuvent également compter sur une structure professionnelle, au service de la fédération, qui met gratuitement des outils pédagogiques à leur disposition.

La fédération propose à leurs animateurs un cursus de formations qui aboutit à un **brevet d'animateur** reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle met continuellement l'accent sur les formations des animateurs afin que ceux-ci acquièrent des compétences qui sont quasi celles de professionnels. Cette démarche est importante car un animateur formé est un gage de qualité pour tous et surtout pour les parents qui nous confient leurs enfants.

Mais la fonction d'animateur ne s'arrête pas à l'animation, loin de là. La relation humaine qu'il entretient avec le groupe de jeunes est forte et basée sur la confiance. Il est toujours là pour proposer des moments d'écoute, pour rassurer, pour consoler, pour encourager. Il ne se substitue aucunement aux parents mais offre aux jeunes des moments relationnels forts, d'échange et de partage, et surtout la possibilité de prendre conscience de leurs qualités afin de s'épanouir pleinement dans leur vie guide comme dans leur vie personnelle.

Les GCB font partie des mouvements de jeunesse agréés par la **Fédération Wallonie-Bruxelles** et sont membre du **Conseil de la Jeunesse Catholique**. Le Mouvement est aussi un organisme de formation certifié. Le Secteur **Relex** représente les GCB auprès des instances officielles et politiques et veille aussi à l'image et à la visibilité de notre Mouvement.

Laurence Tenaerts



Pour en savoir plus,
www.guides.be
ou 02/538.40.70

La loi du plus fort n'est pas toujours la meilleure



© Anne Floor

Une récente enquête réalisée en école élémentaire en France¹ estime qu'un peu plus d'un enfant sur 10 est soumis au harcèlement et 1/20 à un harcèlement sévère ou très sévère. Cette forme de violence est aussi la plus insidieuse car elle tire sa force du silence de la victime et du pouvoir de persuasion de l'agresseur qui cherchera à convaincre tout le monde que ce n'est pas grave, que c'est pour s'amuser...

sont pas de vrais amis. Ceux-ci en effet sont proches de l'agresseur pour éviter de se retrouver de l'autre côté, à la place de victime. Ils sont « amis » par peur. Le harceleur court aussi un grand risque de rester figé dans la place de persécuteur et il lui deviendra de plus en plus difficile de se débarrasser du rôle qu'on lui a reconnu. Il restera parfois malgré lui en discordance avec les autres (direction, enseignants, pairs). Souvent le comportement des brimeurs est mal compris ; les adultes et les autres enfants n'essayent pas d'aller voir ce qui se cache derrière ces agressions. Or bien souvent le comportement de persécuteur traduit un mal-être dont il est urgent de sortir l'enfant. Comme il éprouve des difficultés à entrer en relation, à se faire accepter et respecter par les autres, il impose la crainte, il s'affirme en roulant des mécaniques : *Finalement, la violence ou l'intimidation sont les seuls moyens dont ils disposent pour (oser) établir une relation avec les autres. En fait, le brimeur suit le même cheminement que le bouc-émissaire, en s'enfonçant toujours davantage dans son problème. Si on ne se décide pas à intervenir, il faut savoir où cela peut le conduire. Il est établi que les brimeurs courent davantage le risque d'entrer plus tard en conflit avec la société (...).*⁴

¹ Observatoire international de la violence à l'école pour l'Unicef France, « A l'école des enfants heureux ... enfin presque », mars 2011. http://www.unicef.fr/userfiles/UNICEF_FRANCE_violences_scolaires_mars_2011.pdf

² op.cit., p. 11.

³ G. Deboutte, L'enfant, ni loup, ni agneau... Comment en finir avec les persécutions à l'école?, Erasme, Namur, 1997.

⁴ G. Deboutte, ibidem, p.68-69.

Or les dégâts sont conséquents pour la victime, l'agresseur, les témoins, les adultes responsables de ces enfants et à long terme pour notre société toute entière. Nous nous penchons ici sur l'agresseur et les conséquences pour son avenir et celui de la société. Le fait d'être exposé régulièrement à des comportements violents altère les fonctions cognitives telles que la mémoire, la concentration ainsi que les capacités d'abstraction. *Les enfants victimes d'ostracisme ont une opinion plus négative de l'Ecole, mettent en place des stratégies d'évitement et sont donc plus souvent absents et ont des résultats scolaires inférieurs à la moyenne. 29% des victimes ont du mal à se concentrer sur leur travail scolaire. Du côté des agresseurs, un pourcentage important d'entre eux est en échec scolaire. Une victime sur cinq s'absente de l'école pour ne pas affronter son ou ses agresseur(s).*² Dans un recueil destiné aux parents, enseignants et direction sur les persécutions à l'école³, la place du persécuteur est vraiment bien expliquée. A court terme, le persécuteur recueille un certain bénéfice dans la mesure où il gagne en pouvoir, en influence, en prestige. Il est entouré d'« amis », d'une « cour », alors que la victime est isolée. Mais en sondant des enfants dans un contexte de sécurité garantie, on découvre que ce ne

Et l'école ?

L'école doit baliser et non banaliser les actes répétitifs de violence ; les agresseurs sont les premiers à dire que « ce n'est pas grave », que c'est « pour s'amuser ». Et cela peut en effet passer pour des gamineries sans importance si on prend les petits faits un par un. Mais c'est précisément leur répétition et la durée dans le temps qui sont destructrices. Toute non-réponse à ces actes résonne comme une autorisation à continuer pour le harceleur. Il faut établir, expliquer et communiquer des règles claires. L'interdiction de toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination devrait être inscrite dans le règlement d'ordre intérieur de l'école. **L'intervention des adultes doit être orientée vers la résolution du conflit, l'écoute et la mise en confiance de la victime et doit donner la possibilité à l'agresseur de réparer les préjudices causés.** Faire prendre conscience à l'agresseur des conséquences de ses actes est une étape indispensable car un des grandes constantes trouvées chez les agresseurs est le manque d'empathie, l'incapacité à se mettre à la place de la victime.

Pour en savoir plus, lire l'étude sur www.ufapec.be/nos-analyses : 2.12 la loi du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

Les enseignants peuvent-ils donner des médicaments à mon enfant ?



Si mon enfant est malade ou se blesse à l'école, que peut faire ou ne pas faire l'équipe éducative ? Les enseignants peuvent-ils donner des médicaments et prodiguer des soins médicaux à mon enfant ?

© Carmelo Florio



La plupart des écoles font compléter une fiche médicale aux parents, afin de connaître l'état de santé de l'enfant et la présence éventuelle d'allergies (médicamenteuse ou alimentaire). C'est une démarche importante et prudente à faire. Par ailleurs, nous encourageons les parents à signaler personnellement aux enseignants et aux surveillant(e)s du temps de midi et des garderies si leur enfant a un problème médical particulier. Cela diminuera les risques de souci par la suite.

Selon le Service public fédéral de la santé publique, l'administration ou la dispensation de médicaments à l'école par un membre du personnel administratif ou enseignant ne constitue pas un exercice illégal d'une profession des soins de santé, pour autant que ce ne soit pas une habitude et qu'aucun avantage financier n'en soit retiré. L'enseignant ne doit donc pas craindre d'être accusé d'exercice illégal de la médecine s'il soigne l'un ou l'autre « bobo » d'un élève. Il faut néanmoins prendre certaines précautions, pour éviter que sa responsabilité civile ou pénale ne soit engagée.

En pratique : l'enseignant doit agir en « bon père de famille » :

- L'enseignant peut donner des petits soins (désinfecter une plaie, donner un antidouleur). S'il utilise un désinfectant qui provoque une allergie chez l'enfant, il pourra être considéré comme fautif si les parents avaient communiqué cette information. L'enseignant fait alors preuve de négligence. Par contre, si personne ne l'avait informé de cette situation particulière (éventuellement ignorée des parents eux-mêmes), sa responsabilité ne pourra pas être mise en cause.

- Par ailleurs, concernant l'aide à la prise de médicaments dans le cadre du traitement d'une maladie : l'enseignant ne peut donner un médicament que s'il y a une prescription médicale. S'il se conforme en tous points à la prescription, aucune faute ne pourra lui être reprochée, car il aura agi en « bon père de famille ». La conclusion est toute différente si l'enseignant méconnaît la prescription ou agit sans aucune prescription et administre par exemple une dose médicamenteuse trop élevée ou inopportune.
- Lors d'un accident grave (comme par exemple un enfant qui tombe d'un arbre et qui n'arrive plus à se relever), il faut faire appel, dans les plus brefs délais, à un médecin ou aux services d'urgence. Si la victime est transportable, il faut éviter d'utiliser un véhicule privé conduit par un membre du personnel. La responsabilité de cette personne pourrait être engagée sur le plan civil, en cas d'accident. Dans tous les cas d'accidents, les parents doivent être prévenus dans les plus brefs délais.

La responsabilité pénale de l'enseignant pourrait être invoquée dans certaines situations. La non-assistance à personne en danger se définit comme le refus volontaire de porter secours à un tiers qui est en grave danger. Elle comporte deux critères : la connaissance du danger et les compétences de l'intervenant. Un membre du personnel n'ayant aucune formation aux premiers soins a l'obligation d'appeler les secours, mais n'a pas d'obligation de poser un acte de soin.

Terminons en rappelant que, dans l'intérêt de l'enfant, parents et enseignants doivent communiquer le mieux possible.

Violaine Dautrebande

Source :

- <http://admin.segec.be/documents/3949.pdf>

Nous vous répondons...

Nous avons réuni ces questions-réponses dans l'espace membres de notre site (FAQ). N'hésitez pas à poser vos questions sur info@ufapec.be ou **010/42.00.50**.

Une association de parents qui fait réfléchir les ados et les adultes sur l'alcool

Impliquée dans le projet communal initié par la Chaloupe (service d'Aide en Milieu Ouvert), l'association des parents du Collège Saint Etienne à Court-Saint-Etienne fait partie des organisateurs d'un cycle de conférences sur la consommation d'alcool par les jeunes.



¹ Juriste au parquet jeunesse de Nivelles

² Commissaire divisionnaire, chef de corps de la zone de police Orne-Thyle

Suite à de nombreux constats venant de parents et des écoles secondaires, différents acteurs se sont rassemblés dans un projet de réflexion sur la consommation d'alcool par les jeunes : le projet « Soft qui peut ! ».

Durant toute l'année scolaire 2011-2012, le collectif propose différentes actions de sensibilisation menées par quatre commissions : la commission Scouts, la commission Parents, la commission Ecoles et la commission Commerces. Coordonné par la Chaloupe, ce collectif est composé de nombreux acteurs issus des écoles, des unités scouts, de la police, de la Commune, des centres PMS, des associations de parents,...

La commission Parents, où l'on retrouve l'association de parents du Collège Saint Etienne, a organisé un cycle de trois conférences-débats abordant le sujet à partir de différents aspects.

La première conférence a eu lieu le 23 novembre 2011. Menée par Christine Dubois¹ et Laurent Van Doren², il s'agissait d'une clarification sur la loi de 2009 concernant la consommation de manière plus générale avec l'accent mis sur la vente d'alcool aux mineurs.

Le sujet de la deuxième conférence était « la place de l'alcool dans notre vie : parents-ados, quel dialogue ? ». Pour traiter ce sujet, les organisateurs ont invité le psychothérapeute Jean Van Hemelrijck. Celui-ci a structuré son discours en quatre points : la famille, l'adolescence, l'alcool et la communication.

Par les rituels de passage et la transmission de l'histoire familiale, la famille est un lieu de raccordement à l'histoire. Les parents créent une structure temporelle et des pratiques qu'ils transmettent à leurs enfants.

L'adolescence est une période d'appropriation du corps, accompagnée de questions, d'inquiétudes et de stress. Notre société ne produisant plus de repères clairs en termes de rituels de passage, les adolescents vont inventer leurs propres rituels, souvent marqués par la prise de risques.

Selon Jean Van Hemelrijck, l'alcool a une fonction importante dans les rituels de passage car il les accompagne. L'alcool est utilisé pour l'intégration dans le groupe et la société.

L'alcool est omniprésent et est banalisé dans notre société. Tout le monde y a accès et on en parle trop peu. Jean Van Hemelrijck achèvera son discours en disant que justement, il faut pouvoir dialoguer au sujet de l'alcool. Soyons curieux, entrons dans le monde de l'autre pour mieux le comprendre, rappelons-nous la légitimité de faire obstacle à une consommation nuisible à la santé et finalement, ayons une réflexion sur les rituels de passage et la place donnée à l'alcool lors de ces rituels.

Le cycle de conférence se clôturera le 21 mars avec Martin de Duve, d'Univers santé, qui parlera de l'influence de la publicité sur les ados.

Le secret de ce projet ? Rassembler différents acteurs autour d'un sujet poussant au questionnement, à la sensibilisation et à la réflexion.

Alice Pierard

Que se passe-t-il dans la tête de votre enfant ?

Les parents se posent de nombreuses questions sur le développement de leur enfant. Ce livre y apporte des réponses scientifiques et pratiques. Son auteur Alain Sotto est psychopédagogue et s'est spécialisé dans les problèmes d'apprentissage.



Comment pense un enfant, comment réfléchit-il ? Si l'école prend en charge une grande partie de l'apprentissage de l'enfant, il peut être intéressant de connaître les mécanismes de fonctionnement du cerveau de son enfant pour être en mesure de l'aider lorsqu'il a des problèmes.

L'auteur contre les idées reçues et, en particulier, l'idée selon laquelle tout se passe avant 6 ans. *Le cerveau est élastique. Nous apprenons tout au long de la vie, selon nos expériences vécues et la sollicitation d'un circuit neuronal ou d'un autre. Autre idée reçue : Parler à un bébé n'a aucun sens car il ne peut comprendre ce qu'on lui dit. En réalité, le bain de langage nécessaire à l'apprentissage d'une langue commence très tôt.*

Alain Sotto commence par le développement du bébé. Il continue ensuite par les différentes phases de développement du cerveau des enfants et les différentes intelligences qui existent. Parmi elles, l'imagination, la musique, la communication et la coopération avec ses pairs, le langage ou encore la relation équilibrée entre le corps et l'esprit. Il nous décrit également le concept d'imagination et nous explique comment la stimuler. Alain Sotto fustige l'école qui permet à l'enfant de ne développer que ses intelligences du langage et de la logique et qui ne laisse pas place à l'imagination. Il conclut l'ouvrage par onze tests qu'il nomme « tests pour mieux se connaître ».

Dix « crimes contre l'intelligence des enfants » sont listés. Parmi ceux-ci : *évaluer les élèves et les classer en permanence, laisser les élèves sans méthode d'apprentissage, émietter les savoirs, laisser l'élève dans l'ennui vissé sur sa chaise durant des heures, ne pas privilégier la collaboration entre élèves, ne pas travailler avec l'élève sur le sens à donner aux savoirs, ne pas laisser les enfants participer et ne pas pousser les élèves à la curiosité.*

On a longtemps considéré l'enfant comme un être inachevé, incapable de réfléchir par lui-même et auquel on devait tout apprendre. Depuis quelques années, des recherches sur le sujet démontrent le contraire. L'imagination dont ils sont dotés leur permet de contourner les problèmes qui se dresseraient sur leur route, avec l'aide de leurs parents. *A travers les transmissions des parents, de l'environnement affectif et éducatif et à travers les expériences de l'enfant, se construit l'espace psychique où se fonde l'intelligence.* Ce livre, plein d'exemples de la vie quotidienne et de conseils, est là pour aider les enfants et leurs parents à trouver leur manière de penser, d'apprendre et d'avancer dans la vie en développant différents domaines de leur intelligence.

Anne-Charlotte Fastrez

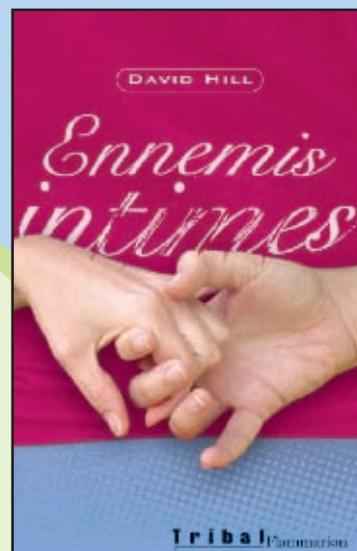
Référence : Alain Sotto
« Que se passe-t-il dans la tête de votre enfant ?
Mieux connaître votre enfant pour l'aider à s'épanouir ! ».
Editions, Ixelles Publishing, 2011.

Ennemis Intimes

David Hill

Editions Flammarion, 2008 • 8 € • à partir de 12 ans

Slade est un garçon issu d'une famille pauvre. Il s'installe avec sa mère et son beau-père dans le quartier de Green Harbour (un quartier chic de New York). A l'école, il rencontre Mallory Garner, la « Miss Parfaite » du lycée. Miss Parfaite, vraiment ? Il va vite remarquer qu'en fait elle cache de profondes blessures et un terrible secret : elle s'automutile. Elle subit en effet de fortes pressions de la part de ses parents et n'est pas aussi sûre d'elle qu'elle ne le laisse paraître. Un livre bien écrit, simple et touchant qui traite avec sensibilité d'un thème difficile.



La petite casserole d'Anatole

Isabelle Carrier



La petite casserole d'Anatole

Isabelle Carrier

Editions bilboquet, 2009 • 13 € • à partir de 3 ans

Anatole est un petit garçon plein de qualités mais il traîne une casserole derrière lui. Elle lui est tombée dessus sans crier gare. Elle le ralentit dans son quotidien et ce n'est pas facile parce que les gens ne le comprennent pas et le jugent. Ils voient la casserole au lieu du petit garçon qui la tire jusqu'à ce qu'une dame, plus patiente que les autres, lui apprenne comment vivre avec cette casserole. Cet album parle avec humour et sensibilité de la différence et de la difficulté à s'accepter.

Manu et le Psy et la collection « Les petits bobos de la vie »

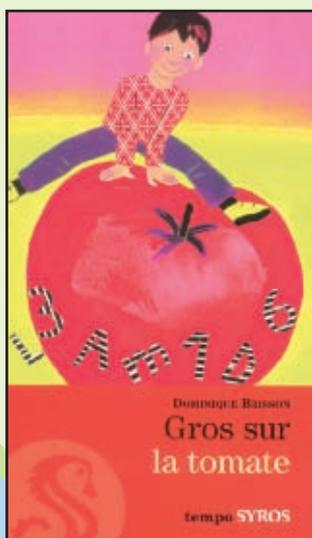
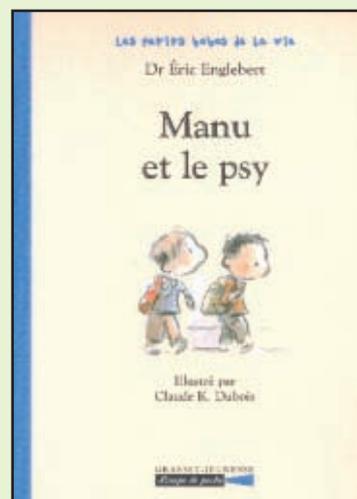
Dr Eric Englebort et Claude K. Dubois

Editions Grasset, 2006 • 5,50 € • à partir de 7 ans

Manu sait ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas. En l'occurrence, il aime le foot mais déteste les psys. Pourtant, quand tout va mal à l'école et que les problèmes rejaillissent sur ses performances au foot, il doit bien se résoudre à demander de l'aide.

« Manu et le Psy » fait partie de la collection « Les petits bobos de la vie ». Celle-ci est constituée à ce jour de 14 ouvrages et se propose d'aider parents et enfants à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Les thèmes abordés sont très variés (l'affirmation de soi, le divorce, le deuil, les changements, l'amitié, l'absence, les peurs...). Parmi les autres titres de la collection, citons: « Amélie déménage », « Chacun sa chambre », « Ninon la bizarre »,

« Mon chien est mort », « T'es plus ma copine », « Et moi ? », « La valise rouge », « Papa n'est jamais là », « C'est pas juste ! », « C'est pas ma faute ! » ou encore « Maman est malade ».



Gros sur la tomate

Dominique Brisson

Editions Syros, 2007 • 5,90 € • à partir de 10 ans

Bob est un petit garçon joyeux et plein de vie. Son seul problème est qu'il se bat avec les chiffres et les lettres. Il confond et déforme tout. A l'école, tout va mal : il passe son temps à recevoir des remarques de la part de ses professeurs qui ne veulent pas comprendre son problème. Heureusement, il y a toutes ces choses qu'il adore faire comme, par exemple, sauter à l'élastique avec son amie Anna ou imiter la directrice, voire mimer les rêves du bon gros géant de Roald Dahl. Mais surtout, il peut compter sur l'aide de sa maman pour tout remettre à l'endroit. Un charmant petit livre sur les troubles de l'apprentissage et la relation entre une mère et son fils.

Théâtre Jeune Public

La Belgique conserve son triple « A » en création théâtrale jeune public :
Audace, Authenticité, Actualisation.

THÉÂTRE DIVERTISSANT

Bagatelle

Agora • de 6 à 12 ans

Avec « Bagatelle », c'est le théâtre qui s'invite dans votre école, dans votre classe et même où vous voulez ! En effet, Cornelius (Roland Schumacher) avec son landau à multiples vieilles caissettes s'installe, s'adapte au lieu. Dès son réveil dans le nouvel endroit déniché, il arrive à vous captiver pendant près d'un quart d'heure sans la moindre parole en effectuant ses rituels matinaux. Ensuite, l'air de rien, il nous conte l'histoire d'un fermier souhaitant rencontrer sa complémentarité amoureuse. Et toujours sans en avoir l'air, il illustre la nuit des épousailles, l'endettement,

l'incendie de la ferme,... Il part ensuite comme il est arrivé, poursuivant son itinérance vers une autre espérance.



© Yves Gabriel

THÉÂTRE MUSICAL

Papier plié

Cie Violala •
à partir de 3 ans

Si vous manquez d'argument pour que votre enfant s'inscrive à l'académie de musique, allez donc voir avec lui "Papier plié". Il aura la surprise de découvrir qu'un alto (un instrument de vieux, comme disent les jeunes!) peut faire entendre la mer, l'orage et même un canard. Qu'un archet se métamorphose en point lumineux virevoltant dans la nuit.

Ses oreilles seront titillées par des compositions musicales très variées, ses yeux s'extasieront devant l'immense partition convertie par la suite en maison ou bateau.



© Valérie Burton

THÉÂTRE SOCIÉTAL

Mon géant

Cie Agnello Crotche • dès 6 ans • Coup de foudre de la presse

Jeanne, la trentaine, nous fait revivre son histoire. À sept ans, en se rendant à son cours de danse, elle est renversée par une voiture. Elle passe quatre mois à l'hôpital dont elle ressortira avec des séquelles. Son séjour sera marqué par, bien sûr, la peur des piqûres, mais aussi la solitude, la révolte.

Un lit, une petite auto rouge, un grand bonhomme en tissu apporté discrètement par Madame Isis, l'infirmière aux allures de Barbie mais foncièrement prévenante et psychologue, des éclairages intelligemment pointés suffisent à créer un spectacle juste, émouvant sans tomber dans la sensiblerie ni le pathos.



© Gilles Destexhe

© Yves Gabriel



Un Paradis sur Terre

Une compagnie • dès 11 ans

Installés en cercle, très proches des cinq comédiens de grand talent dont trois à la peau d'un noir satiné, nous sommes captivés par le texte d'Eric Durnez contant les conséquences de la faillite de l'Europe suite aux crises économique, politique et écologique.

Un ex-flic, assuré de sa supériorité, et son épouse, ex-aide-soignante, se retrouvent réfugiés sans papier dans un camp africain. Tandis que lui, ravagé par la bibine des contrebandiers, reste sourd à tout compromis, elle a compris que les rôles se sont inversés et que la seule chance de survie est de s'intégrer. Fidèle à sa ligne artistique, " Une compagnie ", sans aucun artifice, tout en sobriété et vérité, touche et émeut. Un bonheur sur scène !

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
321 Avenue de la Couronne,
à 1050 Bruxelles.
Tél. 02 643 78 80 ou
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :
www.ruedutheatre.eu

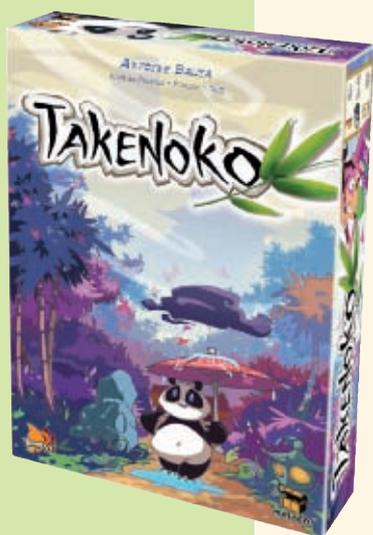
A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

Conjudingo À partir de 7 ans, 2 à 6 joueurs.

Conjugaison en folie !

Découvrez trois jeux faciles et rigolos pour travailler passé composé, présent et futur simple avec les enfants. Grâce à Conjudingo, conjuguer rime maintenant avec s'amuser ! Il y en aura pour tous les goûts avec un jeu de bataille, un rami et un mistigri ! Conjudingo allie trois petits jeux drôles à un système de vérification des réponses aussi mignon qu'astucieux : les animaux sur les cartes permettent de voir d'un seul coup d'œil si une réponse est correcte ou non !



Takenoko À partir de 8 ans, 2 à 4 joueurs

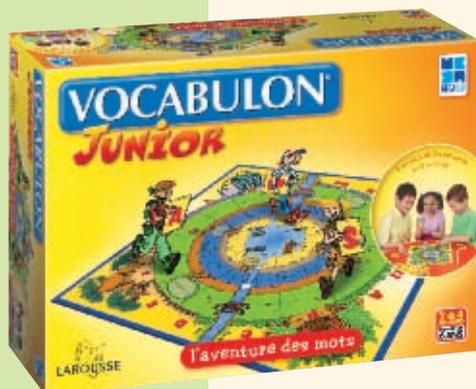
Cultive ta bamboueraie

Dans "Takenoko", tu endosses le rôle d'un jardinier japonais affairé à répondre au mieux aux requêtes du vénérable empereur. Pour ce faire, tu auras, durant ton tour de jeu, deux choses à faire : regarder quel temps il fait et effectuer deux actions différentes parmi les 5 possibles. Mais attention au Panda car celui-ci ne mange que du bambou et tu devras donc réorganiser les jardins impériaux pour subvenir à l'appétit féroce de l'animal !

Kalifiko À partir de 8 ans, 3 à 8 joueurs

Les objets, c'est rigolo !

Un joueur choisit un objet et les autres doivent rapidement sélectionner une de leurs cartes qui y correspond. Par exemple : « Un téléphone... c'est rechargeable ! » ou encore « Une brouette... ça roule ! ». Trouve des objets originaux et mets les autres joueurs au défi. Avec Kalifiko, tu ne regarderas plus jamais ton canard de bain de la même façon !



Vocabulon Junior De 6 à 12 ans, 2 à 4 joueurs

Part à la conquête des lettres!

Tu pars à la conquête des lettres de ton mot de passe. En répondant à des énigmes, tu gagnes des cartes-lettres et c'est le premier qui compose son mot de passe qui a gagné ! Ce jeu amusant et éducatif te permet d'apprendre facilement l'orthographe et le sens de 1584 mots indispensables.

Géraldine Volders



Concours : GAGNEZ L'UN DES JEUX CI-DESSUS

Nous avons créé un répertoire d'activités d'associations de parents sur notre site afin de constituer une mine d'idées dans laquelle toute AP en recherche d'inspiration et de nouveautés pourrait puiser.

Aidez-nous à enrichir cet outil qui vous est destiné : un terrain d'échanges et de partage d'idées !

Vous souhaitez gagner un des jeux de société présentés ci-dessus ou un livre jeunesse ? Il suffit de nous envoyer une synthèse d'une de vos activités d'AP qui a bien fonctionné.

Contact : julie.feron@ufapec.be, 010/42.00.50.